



## COORDONNÉES

**Siège social :**  
1 rue François Prat -86000 POITIERS  
**Accueil :**  
Tél. : 05.49.61.17.35  
Fax : 05.49.61.66.51  
**Site et E-mail :**  
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>  
Email : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)  
**Horaires d'ouverture :**  
Lundi 9h30 – 17h30  
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

## SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs.....	p. 3
Avis aux éducateurs.....	p. 9
PV Comité de Direction.....	p. 11
PV Commission du Respect.....	p. 19
PV Commission des Terrains.....	p. 21
Informations diverses.....	p. 34

## CONGÉS ANNUELS



**Le District est fermé du  
21 juillet au 1<sup>er</sup> août  
inclus.**

**Le District sera aussi fermé  
le vendredi après-midi du :  
vendredi 4 juillet au vendredi  
22 août 2025.**

## PARTENAIRE DE LA SEMAINE



## ENGAGEMENTS – DATES LIMITES

## ENGAGEMENTS

Dates limites

D1 à D4 &gt;&gt;&gt; 20/07/25

D5 &gt;&gt;&gt; 17/08/25

Féminines à 11 et à 8 &gt;&gt;&gt; 17/08/25

U11 à U18/U17 &gt;&gt;&gt; 31/08/25

U7 et U9 &gt;&gt;&gt; 14/09/25

Futsal Jeunes &gt;&gt;&gt; 30/11/25

U11-U13F à U16-U18F &gt;&gt;&gt; 24/08/25

U6-U10F &gt;&gt;&gt; 14/09/25

Foot Loisirs &gt;&gt;&gt; 11/09/25

Futsal &gt;&gt;&gt; 14/09/25



Plus d'informations page 3

## JOURNÉES D'ACCUEIL – APPEL À CANDIDATURE

Nous lançons un appel à candidature pour l'organisation des Journées de Rentrée du Foot pour les catégories U11, U7-U9 et U6F-U13F.

Plus d'informations page 4

## DOSSIER DE CANDIDATURE U13

Les engagements en U13 D1 et en U13 D2 phase 1 se font sur la base d'un appel à candidature.

Lien d'accès aux dossiers page 4

## PV DU COMITÉ

Le PV du Comité avec le calendrier général, les poules de D1 à D3 et les affectations des arbitres est disponible à partir de la page 11



# PARTENAIRE

## VOS FORMATEURS



**Enrick Cosson - 06 47 66 18 90**

Dirigeant fondateur des 2 entités ECP & ECC, Enrick est dans le monde associatif depuis 20 ans. Il connaît parfaitement ses difficultés, ses problématiques et ses attentes.



**Jordan Durand - 06 66 91 11 76**

Formateur et conseiller en associations sportives. Jordan fait parti d'une association sportive depuis le plus jeune âge et en connaît tous les rouages.



**Alexandre Merlet - 06 20 73 03 01**

Passionné de sport et impliqué dans le monde associatif. Alexandre met ses compétences et connaissances au service des clubs.



**Anelore Méry - 06 60 27 93 34**

Formatrice et conseillère en communication. Anelore est CM de plusieurs entreprises et crée des sites internet. Elle conçoit également des objets de communication personnalisés.



**Damien Guillaume-Bonnin - 07 71 00 62 84**

Formateur en technique d'analyse vidéo. Damien a déjà accompagné de nombreux stagiaires et gère l'analyse vidéo d'un club de foot depuis 3 saisons au niveau régional.



**Élodie Cervais - 06 72 68 73 35**

Formatrice DUERP, son approche pédagogique interactive et son engagement rendent le DUERP accessible à tous afin d'évaluer efficacement la gestion des risques professionnels.

## NOS MISSIONS

- Aider les clubs à se structurer et à se développer.
- Favoriser la montée en compétences des membres encadrants et dirigeants de l'association par le conseil et la formation
- Accompagner les clubs dans leur démarche de projet

## EC CONSULTING

consult.perf@gmail.com

02 36 05 63 05

Loches

www.eccformation.com



CONSULTING



**CLUBS ET ASSOCIATIONS**  
vous n'êtes plus  
**Seuls !**

Formation éligible  
au financement

Formation adaptée  
à votre structure & dans  
vos locaux

## NOS FORMATIONS



**"Bilan de compétences"**

un outil essentiel pour envisager sereinement votre prochaine étape professionnelle.



**Avoir une communication efficace pour sa structure"**

Fluidifiez votre fonctionnement et améliorez votre image grâce à la communication !



**"Créer un site internet 100% sur mesure"**

Ayez un espace de communication personnalisé et illimité et gagnez en crédibilité.



**"Maîtriser les bases associatives"**

Acquérez les connaissances clés pour optimiser vos compétences et renforcer l'impact de votre engagement.



**"Améliorer les ressources financières de sa structure"**

Augmentez vos ressources grâce à une meilleure gestion et au développement de partenariats !



**"Mettre en oeuvre et piloter le projet de sa structure"**

Définissez et formalisez votre projet associatif qui sera le véritable guide et fil conducteur de votre structure !



**"Créer et promouvoir un événement"**

Augmentez votre notoriété et diversifiez vos ressources financières grâce à la mise en place d'événements !



**"Améliorer la gestion RH de sa structure"**

Recrutez et managez vos salariés et bénévoles de manière efficace au sein de votre structure.



**"Analyse vidéo dans le sport"**

Connaitre les techniques d'analyse vidéo liées à une activité physique et sportive afin d'optimiser la performance de votre équipe.



**DUERP Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels**

Optimisez la gestion de la santé au travail pour renforcer la sécurité et le bien-être au sein de votre structure.



## NOTRE ACCOMPAGNEMENT

FORMATION, CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT



**Financer sa formation**

L'Afdas prend en charge les coûts pédagogiques des demandes de formation formulées par un adhérent pour ses salariés ou les dirigeants bénévoles et éligibles au titre du plan de développement des compétences.



**Nos points forts**

- Formation 100% sur mesure qualitative.
- Accompagnement de bout en bout
- Un formateur expérimenté et impliqué en associations sportives
- Calendrier de formation flexible.
- Modalités pédagogiques optimales
- Suivi post formation



## AVIS AUX CLUBS

### OUVERTURE DES ENGAGEMENTS

Nous vous informons que les engagements Seniors, Jeunes, Féminines sont ouverts sur Footclubs.

Merci de saisir tous vos engagements dans le module compétitions officielles (dans Footclubs - Epreuves Championnats et Coupes).

Merci de **bien vérifier vos terrains** et **vos desideratas** (jumelage et alternance, horaires, nocturne...), en championnat et en coupe, (avec le nouveau logiciel, les desideratas sont conservés d'une saison à l'autre) et de les modifier si nécessaire.

A cet effet, vous trouverez une notice explicative : <https://foot86.fff.fr/wp-content/uploads/sites/33/bsk-pdf-manager/88f1785d8905c9499db3f157b144e2c9.pdf>

Saisissez l'engagement de votre équipe avant de saisir l'entente dans Footclubs – Organisation – Vie du club.

Comment créer une entente, explications : <https://foot86.fff.fr/wp-content/uploads/sites/33/bsk-pdf-manager/8681bc44892b952b17adb860fda169b5.pdf>

Nous vous remercions de bien noter les dates de fin d'engagements ci-dessous :

Pour les Seniors Masculin :

**Départemental 1, 2, 3 et 4 le 20/07/25**

**Départemental 5 le 17/08/25**

Les engagements en **Coupe Louis David**, **Coupe Jolliet Rousseau** et **Challenge des Réserves** sont **automatiques**.

Pour la **Coupe André Tassin**, les équipes premières sont automatiquement engagées et **les équipes réserves de doivent donner leur accord** pour le **17/08/25**.

Pour le **Challenge Marcel Renaudie** les équipes 1 et 2 sont automatiquement engagées et **les équipes 3 et plus doivent donner leur accord** pour le **17/08/25**

Pour les Seniors Féminines :

**Championnats à 11 Féminin le 17/08/25**

**Championnat à 8 Féminin le 17/08/25** (Gestion District 79)

**Challenge du Poitou à 11 et à 8 engagement automatique pour toutes les équipes engagées en championnat**

Pour les jeunes :

**U18/U17, U17/U16, U15, U13 D1, U13 D2, U13 Brassage et U11 le 31/08/25**

**Pour les U13 D1 et U13 D2 un dossier de candidature sera à renvoyer en plus de l'engagement Footclubs.**

**U7 et U9 le 14/09/25**

**Les équipes U11 et U7-U9 sont à engager dans le module Compétition** (dans Footclubs - Epreuves Championnats et Coupes)

**Futsal Jeunes le 30/11/25**

Pour les jeunes féminines :

**U11-U13F le 24/08/25 pour la phase 1**

**U15F à 11 le 24/08/25 pour la phase 1**

**U16/U18F à 11 le 24/08/25 pour la phase 1** (Gestion District 79)

**U14/U17F à 8 le 24/08/25 pour la phase 1** (Gestion District 79)

**U6-U10F le 14/09/25 dans le module Compétition** (dans Footclubs - Epreuves Championnats et Coupes)

Foot Diversifié :

**Foot Loisir le 11/09/25**

**Futsal le 14/09/25**

En cas de problème consultez le portail d'assistance en cliquant sur le "?" disponible en haut à droite de l'application "Compétitions" ou via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?tag=nouveau-module-competition-1179>



## DOSSIER DE CANDIDATURE U13 D1 ET D2

Pour la saison 2025/2026, les engagements en U13 D1 et en U13 D2 phase 1 se font sur la base d'un appel à candidature.

A cet effet, vous trouverez ci-dessous les dossiers de candidature ainsi que les éléments à nous communiquer :

- U13 D1 : <https://foot86.fff.fr/wp-content/uploads/sites/33/bsk-pdf-manager/5821fae0a664d6a48f2b984f5a40b1e4.pdf>
- U13 D2 : <https://foot86.fff.fr/wp-content/uploads/sites/33/bsk-pdf-manager/2792d56bd4aa9bbfe6a05d87aeaaf8e1.pdf>

Les dossiers sont à nous retourner complétés **avant le 31 août 2025**, tout comme l'engagement sur Footclubs.

## JOURNÉES D'ACCUEIL – APPEL À CANDIDATURE

Nous lançons un appel à candidature pour l'organisation des Journées de Rentrée du Foot pour les catégories U11, U7-U9 et U6F-U13F.

**Pour les clubs intéressés pour recevoir un plateau, nous vous remercions de nous le faire savoir, par mail, pour le lundi 25 août 2025.**

### Prérequis Rentrée du Foot U11 :

- Disponible le samedi 13 septembre matin
- Un Terrain Foot à 11 équipé de buts mobiles Foot à 8 (2 terrains Foot à 8)
- Une aire de jeux pour une activité complémentaire

**La répartition des équipes se fera sur la base des engagements en championnat, pensez-bien à vous inscrire via Footclubs pour le dimanche 31 août 2025.**

### Prérequis Rentrée du Foot U7-U9 :

- Disponible le samedi 20 septembre matin
- Deux Terrains Foot à 11 (voir 1 terrain Foot à 11 et une aire de jeux)

**La répartition des équipes se fera sur la base des engagements aux plateaux au 10 septembre 2025, pensez-bien à vous inscrire via Footclubs dès que possible après la rentrée.**

### Prérequis Rentrée du Foot U6 – U13F :

- Avoir une équipe féminine engagée pour cette saison (U6-U8F, U8-U10F ou U11-U13F)
- Disponible le samedi 27 septembre la journée
- Deux Terrains Foot à 11

**La répartition des équipes se fera sur la base des engagements en championnat et aux plateaux, pensez-bien à vous inscrire via Footclubs pour le dimanche 24 août 2025 pour les U11-U13F et pour le dimanche 14 septembre 2025 pour les U6-U10F.**

## SOIRÉE DE REMISES DES RÉCOMPENSES

Pour des raisons d'organisation, la **soirée de remises des récompenses** (médailles et trophées, Challenge du Respect, Challenge de l'Arbitrage,...) n'a pas eu lieu vendredi 27 juin comme initialement prévue.

**Elle se déroulera le vendredi 29 août 2025** (lieu à définir).



## MANIFESTATIONS UNAF 86

Ci-dessous la liste et les dates des événements futurs organisés par l'UNAF 86 :

- Assemblée Générale de l'UNAF 86 : 5 septembre 2025 - 18h30 - Dissay (informations plus précises à venir début août)
- **Loto UNAF 86 : 11 octobre 2025 – 86300 Fleix**
- AG UNAF Nouvelle-Aquitaine : 27 juin 2026 (lieu et horaire à déterminer)

## FÊTE DU SPORT – 13 ET 14 SEPTEMBRE 2025

### Qu'est-ce qu'un événement « Fête du Sport » ?

Pour faire vivre l'héritage des Jeux au plus près des territoires, la Fête du Sport s'appuie sur une **stratégie de labellisation nationale**, en partenariat avec l'opération *Sentez-Vous Sport* portée par le CNOSF.

Dans ce cadre, tous les clubs, associations et collectivités qui le souhaitent peuvent organiser leurs propres événements labellisés « Fête du Sport » en les déclarant auprès du service régional compétent.

La Fête du Sport sera un lieu festif et convivial, ouvert à tous les publics pour la pratique et l'initiation au sport, dédié au sport bien-être et mettant en avant ceux qui font le sport, athlètes, para-athlètes, bénévoles, cadres du sport, etc.

### Pourquoi se faire labelliser « Fête du Sport » ?

- Participer à une dynamique nationale festive, en célébrant l'héritage des Jeux de Paris 2024.
- Valoriser le sport comme levier de santé, d'inclusion et de lien social.
- Bénéficier d'une visibilité renforcée et d'un accès à des outils personnalisables.

### Quels sont les critères pour obtenir le label « Fête du Sport » ?

- **Date** : L'événement doit être organisé le **14 septembre 2025**, ou à titre dérogatoire, **entre le 6 et le 21 septembre 2025** ;
- **Caractéristiques** : L'événement doit être sportif, festif, gratuit, écoresponsable et inclusif, en proposant des animations accessibles à tous, notamment aux personnes en situation de handicap ;
- **Lieu** : L'événement doit être organisé dans un lieu iconique ou populaire ;
- **Objectifs** : L'événement doit proposer des animations et initiations autour des bienfaits et des valeurs du sport et célébrer l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Vous avez **jusqu'au dimanche 7 septembre** pour faire votre demande de labellisation.

### Comment déclarer votre événement

1. Remplissez le formulaire qui apparaît en renseignant les informations demandées.
2. Soumettez votre projet pour qu'il soit labellisé « Fête du Sport » par le service régional compétent.

Formulaire d'inscription : <https://form.jotform.com/251542941073353>

**CIRCULAIRE LFNA – REGLEMENTATION SUR LE CONTRÔLE DES MUTATIONS****JURIDIQUE****REGLEMENTATION SUR LE CONTROLE DES MUTATIONS  
CIRCULAIRE REDIGEE LE 19 MAI 2025****PAGE 1/3**Titre 1 – LES OPPOSITIONS AUX CHANGEMENTS DE CLUB

## Article 1 – Périodicité

La période normale de changement de club pour les joueurs est fixée du 1<sup>er</sup> juin au 15 Juillet inclus.

Sur cette période, les clubs peuvent s'opposer au départ de leurs pratiquants sous un délai de 4 jours à compter de la notification de départ reçue sur FOOTCLUBS et simultanément sur la messagerie ZIMBRA.

A titre d'exemple, si vous recevez une notification de départ d'un joueur le 25 juin, vous avez jusqu'au 29 Juin inclus pour formuler votre opposition via FOOTCLUBS.

## Article 2 – La saisie d'une opposition

Uniquement sur FOOTCLUBS dans le menu Licences – Notifications en cliquant sur le triangle rouge à droite de la notification de départ du joueur.

## Article 3 – Les motifs recevables

1- Sur la forme

L'intitulé doit comprendre un motif précis et une obligation de montant associé au motif de refus.

2- Sur le fond

Plusieurs critères retenus :

- Non-paiement de la cotisation 2024-2025 avec une production obligatoire à l'instance régionale d'une copie du courriel ou courrier recommandé avec accusé réception adressé au licencié lui rappelant son devoir de cotisation.

*Cette preuve d'information doit, pour les clubs de la LFNA, être transmise à leurs licenciés avant le 1<sup>er</sup> juin 2025 et adressé à la Commission dès la formulation de l'opposition.*

*Par contre, pour les clubs venant de Ligues extérieures, la Commission se chargera de demander ce document à l'issue du premier examen en séance.*

- Non-paiement de la cotisation 2025-2026 sans nécessité de prouver à l'instance régionale le devoir d'information auprès du licencié n'ayant pas réglé cette cotisation.
- Dettes (équipements, frais disciplinaires, droit au changement de club) avec une production obligatoire d'une reconnaissance de dettes signée du club et du licencié concerné ou une copie du règlement intérieur paraphé, daté et signé des deux parties avec le cachet du club.
- Raison sportive (départ massif de plusieurs licenciés U6 À U16 d'une même catégorie vers le même club – article 39 des RG de la LFNA voté en AG de novembre 2018 mais également article 99.3 des RG de la FFF)

Exemple d'oppositions non recevables : « Doit de l'argent » - « N'a pas payé sa cotisation » - « Dettes Buvettes »

## Article 4 – La tarification

Les frais d'opposition sont de 25€.

Ils seront à la charge du club émettant une opposition si cette dernière est jugée non recevable.

Ils seront à la charge du licencié si le club émettant l'opposition a produit les pièces demandées rendant celle-ci recevable, et si le club le formule dans l'intitulé de l'opposition.



## Titre 2 – LES LITIGES HORS PERIODE

### Article 1 – Périodicité

Les demandes de changement de club saisies à partir du 16 Juillet sont considérées comme Hors Période.

La date limite pour changer de club est fixée au 31 Janvier inclus pour tout joueur souhaitant participer à des compétitions de niveau NATIONAL, REGIONAL et Départemental 1.

L'accord du club est alors une obligation pour les licenciés U12 à SENIORS.

### Article 2 – Comment saisir la Commission ?

La Commission examinera les dossiers litigieux sur demande des clubs désirant faire signer un joueur Hors Période. Le club demandeur peut saisir la Commission à partir de 7 jours au lendemain de la demande de mutation sans réponse du club quitté.

Cette demande d'examen de dossiers par la Commission devra être motivée par un courrier du joueur et du club l'accueillant en montrant le caractère abusif du blocage. Tous ces documents seront adressés à l'instance régionale par courrier ou courriel ([asbaptista@lfna.fff.fr](mailto:asbaptista@lfna.fff.fr)).

Ainsi, tant que la Commission n'aura pas en sa possession les pièces justificatives (courrier du joueur et du club justifiant l'élément de blocage), cette dernière n'examinera pas le dossier.

### Article 3 – Comment la Commission traite le dossier ?

#### Deux cas de figures :

#### 1- le joueur n'a pas renouvelé sa licence pour la saison en cours :

La Commission pourra estimer abusif tout blocage (non-réponse à la sollicitation de l'accord du club quitté via FOOTCLUBS ou à la sollicitation de la Commission Régionale) ou tous motifs autres que ceux cités à l'article 3.2 du Titre 1 du présent règlement.

#### 2- le joueur possède une licence pour la saison en cours :

La Commission ne pourra donner son accord que si elle estime le caractère exceptionnel du changement de club.

### Article 4 – Absence de réponse

Le club a 10 jours maximum pour donner une réponse à la Commission. A défaut de réponse dans le délai susmentionné, cette dernière peut s'octroyer le droit de libérer le joueur ou l'éducateur.

### Article 5 – La tarification

L'absence de réponse du club, à la suite d'une demande de la Commission, entraînera une amende de 45€, conformément aux Tarifs Généraux 2025/2026 votés par le Comité de direction.

LIGUE DE FOOTBALL  
NOUVELLE-AQUITAINE

JURIDIQUE

**REGLEMENTATION SUR LE CONTROLE DES MUTATIONS  
CIRCULAIRE REDIGEE LE 19 MAI 2025**

PAGE 3/3

Titre 3 – Rappel des dispositions réglementaires

Article 92.2 des RG de la FFF : Pour les joueurs changeant de club hors période, le club d'accueil doit, sauf dispositions particulières, impérativement obtenir l'accord du club quitté, via Footclubs, avant de saisir la demande de changement de club.

Si la demande d'accord du club quitté est formulée au plus tard le 31 janvier et que cet accord intervient avant le 8 février, la date de la demande de changement de club correspond à la date de la demande d'accord du club quitté par le club d'accueil, via Footclubs, à condition que le dossier soit complet dans un délai de quatre jours calendaires à compter du lendemain de l'accord du club quitté.

La Ligue régionale d'accueil, la Fédération Française de Football ou, le cas échéant, la Ligue de Football Professionnel, doit se prononcer en cas de demande du club d'accueil fondée sur le refus abusif du club quitté de délivrer son accord.

Article 39 des RG de la LFNA : Conformément à l'article 99.3 des Règlements Généraux de la F.F.F. et à l'exception des cas particuliers prévues dans ces règlements, le changement de club, en période normale ou hors période, de plus de 2 joueurs ou joueuses d'un même club ou d'un Groupement de Jeunes et de la même catégorie d'âge de U6 à U16, au bénéfice d'un autre et même club ou d'un autre Groupement de Jeunes est interdit, ceci dans l'intérêt des clubs et la pérennité des équipes.

Il appartiendra au club quitté de solliciter, dans un délai de 4 jours francs à compter du jour de la saisie de la demande de changement de club dans FOOTCLUBS, l'intervention de la Commission Régionale compétente en motivant sa demande et en s'opposant au(x) départ(s) du ou des joueur(s) ou en refusant de délivrer le(s) accord(s) de sortie.

En cas d'opposition(s) jugée(s) recevable(s) par la Commission, le club demandeur verra ses frais d'opposition remboursés.



## AVIS AUX ÉDUCATEURS



**Saison 2025 - 2026**

### DIPLÔMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Coach Jeunes	Poitiers	Positionnement 01/12/2025	J1/J2 : 09h00-17h30 J3 : 09h00-12h30
		Semaine 1 du 07 au 09/01/2026	
		Semaine 2 du 18 au 20/03/2026	
		Certification 05/05/2026	
Coach Séniors	Inter-secteur avec les Deux-Sèvres	Positionnement 24/11/2025	08h30-17h00
		Semaine 1 du 12 au 13/01/2026	
		Semaine 2 du 09 au 10/03/2026	
		Certification 28/04/2026	
Responsable École de Football	Poitiers	Positionnement 09/10/2025	09h00-17h00
		Semaine 1 13,14/11 et 15,16/12/2025	
		Semaine 2 29,30/01 et 2,3/03/2026	
		Certification 15/04/2026	



Retrouvez toutes les  
informations sur notre site  
internet [lfn.fff.fr](http://lfn.fff.fr)





### CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF2	Poitiers	22/01/2026	A définir
CFF3	Poitiers	27/01/2026	A définir

### CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U6-U9	Poitiers	22/10 et 03/12/2025	09h00-17h00
CFI U6-U9	Poitiers	17/02 et 08/04/2026	09h00-17h00
CFI U10-U13	Poitiers	21/10 et 19/11/2025	09h00-17h00
CFI U10-U13	Poitiers	16/02 et 07/04/2026	09h00-17h00
CFI U14-U19	Poitiers	12/11 et 26/11/2025	09h00-17h00
CFI Séniors	Vasles (Inter-secteur 79/86)	19/01 et 09/02/2026	09h00-17h00

### Formations Professionnelles Continues (Recyclage)

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
FPC	Poitiers	03/09 et 13/09/2025	09h00-18h00



Retrouvez toutes les informations sur notre site internet [lfn.fff.fr](http://lfn.fff.fr)





# COMITÉ DE DIRECTION

## PV N°1

### Consultation électronique du mardi 15 juillet 2025

**Présidence** : M. Stéphane BASQ

**Membres** : Mmes Béatrice MATHIEU - Sylvie TESSERAU et Nadia STOURY

MM. Sébastien AUBINEAU - Philippe BARRITAUULT - Jean-Pierre BERNARD - Patrice BILLY - Jacky CHAUVIN - Jacques DANTAN - Christian DELCEL - Bruno DUPUIS - Franck ECAULT - Daniel FRAUDEAU - Dominique GIRAUD - Jean Michel GUILLET - Jean-Bernard HUS - Eric MAIOROFF - Alexandre MARTINEAU - Jean Paul PEYNET - Laurent ROHARD - Christian SAVIGNY

### Personnes ayant répondu à la consultation électronique

Mmes Béatrice MATHIEU et Nadia STOURY

MM. Sébastien AUBINEAU - Philippe BARRITAUULT - Stéphane BASQ - Jean-Pierre BERNARD – Patrice BILLY - Jacky CHAUVIN - Jacques DANTAN - Christian DELCEL - Bruno DUPUIS - Franck ECAULT - Daniel FRAUDEAU - Dominique GIRAUD - Jean Michel GUILLET - Jean-Bernard HUS - - Eric MAIOROFF - Alexandre MARTINEAU Jean Paul PEYNET - Laurent ROHARD

## CALENDRIER GENERAL COMPETITIONS SENIORS MASCULINS ET JEUNES MIXTES - 2025/2026

Les membres du Comité valident, avec 20 voix pour, le calendrier général des compétitions seniors masculins et jeunes mixtes de la saison 2025/2026 proposé par les commissions sportive et jeunes.

Lien d'accès au calendrier général : <https://foot86.ff.fr/wp-content/uploads/sites/33/bsk-pdf-manager/302bda6f229c0af7c71b73d81be44e61.pdf>

## COMPOSITION DES POULES DE DEPARTEMENTAL 1 à DEPARTEMENTAL 3

Les membres du Comité se sont prononcés, avec 20 voix pour, sur la composition des poules de Départemental 1 à Départemental 3 (ci-dessous) comme suit, sous réserve des procédures en cours.

### DÉPARTEMENTAL 1

ANTRAN (1)  
BEAUMONT ST CYR (2)  
CHASSENEUIL ST GEORGES (1)  
CHATELLERAULT PORTUGAIS (1)  
FC 3 VALLEES 86 (2)  
LIGUGE (2)  
MONTAMISE (1)  
NEUVILLE (2)  
NOUILLE (2)  
STADE POITEVIN (3)  
VALDIVIENNE (1)  
VOUNEUIL BERUGES (1)



## DÉPARTEMENTAL 2

### Poule A

AVAILLES EN CHATELLERAULT (1)  
 BEAUMONT ST CYR (3)  
 CHASSENEUIL – ST GEORGES (2)  
 JAUNAY MARGNY (1)  
 LA PALLU (1)  
 NAINTRE (2)  
 OYRE DANGE (1)  
 POITIERS 3 CITES (1)  
 POITIERS CEP (1)  
 THURE BESSE (1)  
 USCE (1)  
 VICQ SUR GARTEMPE (1)

### Poule B

BRION - ST SECONDIN (1)  
 BUXEROLLES (3)  
 CHAUVIGNY (3)  
 FLEURE (1)  
 FONTAINE LE COMTE (2)  
 LUSIGNAN (1)  
 MONTMORILLON (2)  
 ROUILLE (1)  
 SMARVES – ITEUIL (1)  
 ST BENOÎT (1)  
 ST JULIEN L'ARS (1)  
 VIVONNE (1)

## DÉPARTEMENTAL 3

### Poule A

AVANTON (1)  
 COUSSAY (1)  
 LOUDUN (1)  
 MIREBEAU (1)  
 NEUVILLE (3)  
 NORD VIENNE (1)  
 POITIERS 3 CITES (2)  
 POITIERS GIBAUDERIE (1)  
 QUINCAY (1)  
 ST LÉGER DE MONTBRILLAIS (1)

### Poule B

ANTRAN (2)  
 BIARD (1)  
 CENON SUR VIENNE (1)  
 COLOMBIERS (1)  
 INGRANDES (1)  
 LEIGNE SUR USSEAU (1)  
 MIGNE AUXANCES (2)  
 OYRE DANGE (2)  
 OZON (2)  
 POITIERS PORTUGAIS (1)

### Poule C

FC 3 VALLEES 86 (3)  
 LEIGNES SUR FONTAINE (1)  
 LIGUGE (3)  
 MIGNALOUX BEAUVOIR (2)  
 NIEUIL L'ESPOIR (2)  
 NOUAILLE (3)  
 PAIZAY LE SEC (1)  
 POITIERS CEP (2)  
 SÈVRES ANXAUMONT (1)  
 VALDIVIENNE (2)

### Poule D

ACG FOOT SUD 86 (1)  
 CHÂTEAU LARCHER (2)  
 FLEURE (2)  
 PAYROUX CHARROUX MAUPREVOIR (1)  
 POITIERS ASAC (1)  
 SOMMIÈRES ST ROMAIN (1)  
 ST BENOÎT (2)  
 ST MAURICE GENCAY (1)  
 ST SAVIOL (1)  
 VALENCE EN POITOU OC (1)

## AFFECTATION DES ARBITRES – SAISON 2025/2026

Les membres du Comité valident, avec 19 voix pour et 1 abstention, les tableaux des affectations des arbitres pour la saison 2025/2026 (ci-dessous).



# AFFECTATIONS ARBITRES SENIORS DÉPARTEMENTAUX

SAISON 2025-2026

## DÉPARTEMENTAL 1

NOM	PRÉNOM	AFFECTATION
ARDILLON	Stéphane	D1
BACO	Anfane	D1
BRUNETEAU	Ludovic	D1
COURTADIOU	Thibault	Décision CRA****
DA SILVA	Enzo	D1**
DEMASSIEUX	Alexandre	Décision CRA****
DOUSSELAIN	Mathieu	D1
GALLAS	Anthony	Décision CRA****
GIRAUD	Axel	Décision CRA****
GIRAUD	Nicolas	D1***
HEE	François	Décision CRA****
LHERAUD	Goulwen	Décision CRA****
MAINGUENEAU	Jonathan	Décision CRA****
PARILAUD	Clément	Décision CRA****
RODRIGUEZ	Tanguy	D2*

\*application art. 18 RI CDA - note inférieure à 10 sur le test théorique

\*\*saison gelée (indisponibilité médicale et/ou décision CDA)

\*\*\*année sabbatique saison 2024/2025

\*\*\*\*résultats non parus par la CRA (passerelle JAR/R3, candidatures Ligue saison 2024/2025 et 2025/2026)

## DÉPARTEMENTAL 2

NOM	PRÉNOM	AFFECTATION
ALCOBENDAS	PIERICK	D3*
AUDIGUET	PIERRE	D1
BOINA	OMAR	D2**
BOUSBAA	MOUNIR	D1
DROUHAULT	CYRILLE	D1
DURAND	VINCENT	Arrêt
GERMANAUD	LAURENT	D1
JUSSIAME	ALEXANDRE	Arrêt
LACHE	WILLY	D3*
LAVRARD	BENOIT	D2
LE MAU	QUENTIN	D1
MARTEAU	ALEXANDRE	D1
PINEAU	EMMANUEL	D2
RETAILLEAU	GEOFFRAY	D1
RIDAY	KASSIM	D2
SAID	MOURAY	D2

\*application art. 18 RI CDA - note inférieure à 10 sur le test théorique

\*\*saison gelée (indisponibilité médicale et/ou décision CDA)

## DÉPARTEMENTAL 3



ABDOURAHAMANI	DANIEL	D2
BOUARD	WILLIAM	D3
CAILLAULT	ANTHONY	D2
CAMARA	SEKOU	D4*
COSTES	MAXIME	D2
DUBREUIL	CYRIL	D3
ELLIS	PETER JOHN	D2
IMBERT	FABRICE	D3
JALLAT	NATHAN	D3
LE CORRE	AYMERIC	D3
MARECHAL	LOÏC	D2
MERAIMI	AYMEN	D4*
RENARD	NICOLAS	D4*
ROUGE	MAXIME	D4*
TERRONES	LILIAN	D4*
TRUTON	THOR	D2

\*application art. 18 RI CDA - note inférieure à 10 sur le test théorique

#### DÉPARTEMENTAL 4

ABOT	ROMAIN	D4
ALAIN	YANIS	D4
ALCOBENDAS	EDDY	D4
ALLICE	CORENTIN	D4
ANDAUR	CLAUDIO	D4
ANTIGNY	MICHAEL	D4
AUGIS	JACQUES	D4
BEN SAID	HASSAN	D4
BOURDON	JEAN-CLAUDE	D4
CHARUAULT	CHRISTOPHE	D4
CODO	ARIEL	D3
DAMAVILLE	JONATHAN	D4
DELCEL	CHRISTIAN	D4
DENIS	CYRILLE	D3
DUBOIS	ALEXANDRE	D4
FRECHIN	ERIC	D4
GABLIN	ADRIEN	D3
GARDAIS	FLAVIEN	D4
GRONDIN	JEAN-DIDIER	D4
IBN ABDELJALIL	MÉROUANE	D4
KABIRI	ABDESLAM	D4
KAMLEU KAMLEU	GRESSE	D4
LAVAUD	NICOLAS	D4
LEMOINE	CEDRIC	D4
MONCEAU	CHRISTOPHE	D4
MOREAU	PASCAL	D4
MORISSET	CORALIE	D4
OBIN	JEAN PIERRE	D4
PADIOLEAU	VINCENT	D4
PICHARD	JEAN-LUC	D4
PINARD	ALEXANDRE	D4
PIVETEAU	AURÉLIEN	D4
PREVEAUX	CHRISTIAN	D4
RIADI	AZEDDINE	D4
SOILIH	BAIHAK	ARRÊT
SORNET	TRISTAN	D4
STIL	PABLO	D3



TAHO	KEVIN BLEHOUIIN	D4
TOURRAIS	ISABELLE	D4
VIOLLEAU	ALLAN	D4
ZINGA	ABRAHAM	D4

#### ARBITRES ASSISTANTS D1

EPAIN	LOIC	Décision CRA**
FERREIRA COEHLO	DAVID	AAD1
LECOMTE	JEAN-PIERRE	AAD2*
LEPROUST	THEO	Décision CRA**
OUVRARD	FREDERIC	Décision CRA**
RAYMOND	LOICK	Décision CRA**

\*application art. 18 RI CDA - note inférieure à 10 sur le test théorique

\*\*résultats non parus par la CRA (candidatures Ligue saison 2024/2025 et 2025/2026)

#### ARBITRES ASSISTANTS D2

DIAS MOREIRA	JEAN-PHILIPPE	AAD1
GOSELIN	SÉBASTIEN	AAD1
HERAULT	FRANCOIS-DOMINIQUE	D4*
IMBERT	CHRISTOPHE	D4*
LE COARER	RONAN	AAD1
LEPRETRE	SYLVAIN	AAD1
MAILLET	PASCAL	D4*
MONNEREAU	JONATHAN	D4*
VIOLEAU	ALAN	AAD1

\*application art. 18 RI CDA - note inférieure à 10 sur le test théorique

sous réserve de la réussite aux tests physiques\* lors de la saison 2025/2026

\*Tout arbitre devra réussir son test physique sur l'une des trois premières sessions afin de prétendre à officier dans sa catégorie. Le cas échéant, il sera désigné dans la catégorie inférieure dans l'attente de la réussite à son test physique.



# AFFECTATIONS ARBITRES JEUNES

SAISON 2025-2026

## JEUNES ARBITRES RÉGIONAUX ET CANDIDATS (JAR)

Afin de préparer les Jeunes Arbitres Régionaux à la **passerelle JAR/R3** mise en place par la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA), les jeunes arbitres régionaux sont classés dans une catégorie départementale senior. Ils y seront désignés lorsqu'ils seront laissés à disposition par la CRA.

NOM	PRÉNOM	AFFECTATION
MORISSET LE DUIGOU	ANTONIN	Non classé*
DE VOLDER	HUGO	D3
JOUDIOU	VLADIMIR	D3
LOUEDEC	KYVIANN	-18 ans
NEDELEC	BAPTISTE	D3
RAGEAU	ROMANE	D3
VANCOILLIE	LILIAN	D2**
VINCELOT	ANTONIN	D2**

\*saison gelée

\*\*décision CDA - promotion accélérée (candidat JAF saison 2025-2026)

## JEUNES ARBITRES DÉPARTEMENTAUX (JAD)

NOM	PRÉNOM	AFFECTATION
DUMONTET	LEA	JAD
ROCHER	JOLAN	D3
BARREAU	NOLAN	JAD
BELLIN	MATIS	AAD2
BOUTIN	ADRIEN	Décision CRA*
CERNON	TIMOTHE	JAD
COUTURAS	HUGO	JAD
DUBOIS	LUCIA	JAD
LEGRAND	MATHIS	Décision CRA*
LEVIEUX	ENZO	JAD
MAILLET	NATHAN	JAD
MAITRE	ROBIN	Décision CRA*
ROBIN	JOE	Décision CRA*

\*résultats non parus par la CRA ( candidatures Ligue saison 2024/2025 et 2025/2026)

sous réserve de la réussite aux tests physiques\* lors de la saison 2025/2026

\*Tout arbitre devra réussir son test physique sur l'une des trois premières sessions afin de prétendre à officier dans sa catégorie. Le cas échéant, il sera désigné dans la catégorie inférieure dans l'attente de la réussite à son test physique.



## AFFECTATIONS ARBITRES STAGIAIRES SENIORS

SAISON 2025-2026

NOM	PRÉNOM	AFFECTATION
ABDOU HADJI	YOUSSOUF	D4
ADANHOU	COCOU	D4*
ADLE	FARHANE	STAGIAIRE
AVRILLON	KEVIN	D4*
BARRE	MAXIME	D3**
BEN ABOUTOIH	FARID	STAGIAIRE
BENHAMOU	RAYANNE	STAGIAIRE
BERNARD	JEREMY	STAGIAIRE
BERRAH	YOUSSOUF	D4
BIGEARD	MICKAEL	D4
COULIBALY	BEN MORY	D4
DAGNAUD	KEVIN	D3**
DE OLIVEIRA	DAVID	D3**
DULAC	STEPHANE	D4
GIBEAUD	EMERY	D4
GRENIER	MATHIEU	D4*
GRIMBARD	JONATHAN	STAGIAIRE
JOVER	JULIEN	STAGIAIRE***
MAINTROT	ALICIA	STAGIAIRE
MEZIL	SANDRINE	STAGIAIRE
MONOT	LUDOVIC	D4
NGADOU YIMGA	GABRIEL ANGE	D4
NICOLAS	MATHIEU	STAGIAIRE
NZAOU	LEVI	D4
NZIENGUI DOUKAGA	JONATHAN	D4
POUPEAU	JEREMY	D4
RIQUET	NICOLAS	D4*
SOULARD	ROMUALD	STAGIAIRE
YNGA NYA	RYKADO	D4

Les arbitres n'étant plus accompagnés sont nommés **D4** (+ 22 ans)

Les arbitres étant toujours accompagnés **restent stagiaires**

\*sous réserve de réaliser la séance 8 - bilan des arbitres stagiaires

\*\*décision CDA - promotion accélérée

\*\*\*année sabbatique

sous réserve de la réussite aux tests physiques\* lors de la saison 2025/2026

\*Tout arbitre devra réussir son test physique sur l'une des trois premières sessions afin de prétendre à officier dans sa catégorie. Le cas échéant, il sera désigné dans la catégorie inférieure dans l'attente de la réussite à son test physique.



## AFFECTATIONS ARBITRES STAGIAIRES JEUNES

SAISON 2025-2026

NOM	PRÉNOM	AFFECTATION
ANDRE	RAPHAEL	JAD
AUGIS	PAUL-ANTOINE	JAD
BOULAY	KYLIAN	STAGIAIRE***
BOUTERFAS	SEFIANE	ARRÊT
BRANGER	MAHE	JAD
BROUSSE	CORENTIN	JAD
CHAMBAUDRY	FABIO	STAGIAIRE
CLAIRAND	ETHAN	ARRÊT
COLLANGE	JOSEPH	STAGIAIRE
DIABY	ABOUBACAR	JAD*
DIABY	PAPISS	JAD
DOLLOUE	DJEWEL	JAD
DRAME	BAMBO	ARRÊT
DRAME	KARAMBA	ARRÊT
DUWOOZ	THEO	STAGIAIRE
FAUSTIN LEYBACH	SHELLY-ANN	STAGIAIRE
FOURNIER	LOU	STAGIAIRE
FUZEAU BERLEAU	ALEXANDRE	JAD
GONCALVES	MATHIS	JAD
GUCHET	THEO	STAGIAIRE
HEMMI	NASSIM	STAGIAIRE
JOLY	GABRIEL	JAD*
KABORE	YVES	JAD
LANDREAU LECLERC	LOUIS GABRIEL	STAGIAIRE
MAZOU	LEANE	STAGIAIRE
MONCE BOUFRIOUA	ANTOINE	STAGIAIRE
NOUHAUD	ARTHUR	STAGIAIRE
PORCHERON	LUCAS	D3**
RAYEZ	CRISTAL	STAGIAIRE
RUIZ	ILIAN	JAD
SEME	NORA	ARRÊT
TOURE	ABDOULAYE NICKESS	STAGIAIRE
WIOTTI	MATEO	JAD*

Les arbitres n'étant plus accompagnés sont nommés **Jeune Arbitre de District** (22 ans ou -)

Les arbitres étant toujours accompagnés **restent stagiaires**

\*sous réserve de réaliser la séance 8 - bilan des arbitres stagiaires

\*\*décision CDA - promotion accélérée

\*\*\*année sabbatique

sous réserve de la réussite aux tests physiques\* lors de la saison 2025/2026

\*Tout arbitre devra réussir son test physique sur l'une des trois premières sessions afin de prétendre à officier dans sa catégorie. Le cas échéant, il sera désigné dans la catégorie inférieure dans l'attente de la réussite à son test physique.

Prochain Comité sur convocation

Le Président  
Stéphane BASQ

La Secrétaire Générale  
Béatrice MATHIEU



# COMMISSION DU RESPECT ET DE LA PRÉVENTION

Réunion du mardi 8 juillet 2025  
Procès-verbal n° 9

**Président** : M. CANTET Dominique.

**Présents** : Mmes LAGRANGE Marie-Hélène, STOURY Nadia,  
MM. BERNARDEAU Rémi, NICOLAS Jean-Marie, RIVIERE Patrick.

**Excusés** : MM. ARTUS Dominique, FRAUDEAU Daniel, GALLAIS Raymond, GIRAUD Dominique, PETONNET Bernard.

**Invité** : M. DUPUIS Bruno, Président de la Commission Départementale d'Arbitrage

## PRÉAMBULE

Les membres de la Commission se retrouvent pour la dernière réunion de la saison, à l'extérieur du District, afin de préparer le tout début de la prochaine saison.

A cet effet, la Commission du Respect et de la Prévention accueille et remercie Bruno DUPUIS, puisque cette première action sera lancée en étroite collaboration avec la Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA), comme annoncé lors de leur précédente Assemblée Générale de fin de saison.

La Commission souhaite associer également son Secrétaire Dominique ARTUS, hospitalisé, en lui souhaitant un prompt rétablissement.

## MESSAGE À LIRE DÈS LE DÉBUT DU CHAMPIONNAT

Cette action, déjà conduite lors des deux précédentes saisons, est à nouveau mise en place.

Elle a un objectif essentiel : sensibiliser tous les acteurs du football par la lecture d'un message, sur la nécessité de demeurer, tout au long de la rencontre et tout au long de la saison, respectueux des valeurs que nous mettons en avant depuis de longs mois, au travers de nos chartes et des bâches distribuées à l'ensemble des clubs.

Conjointement avec la Commission Départementale de l'Arbitrage, la Commission du Respect et de la Prévention rappelle que sans arbitres, il n'y a pas de match. Le respect de tous les acteurs, sur le terrain et en dehors, est primordial.

A cet effet, le texte à lire ci-après, doit se faire dans les minutes qui précèdent la rencontre, à l'initiative de l'arbitre et des capitaines d'équipes, suivant un mini protocole pensé pour le bon déroulement de cette action. (Tous les arbitres seront informés par un email du protocole, avant le début de la saison).

La Communication de cette action revient au District par tous les moyens dont il dispose. Chaque club sera informé du dispositif, du message à lire, et du protocole souhaité.

Cette action s'adresse à tous les clubs départementaux, de la D1 à la D5, séniors masculins, même sans arbitres officiels, s'agissant de la D5 notamment.

Calendrier : lors des deux premières rencontres de championnat afin que chaque club soit concerné en recevant.

Bien évidemment, et à l'initiative des Commissions dédiées, elle peut s'étendre à leur demande auprès du District, au cours de la saison, aux sénior(e)s féminines (à voir possiblement avec le District des Deux-Sèvres), voire aux équipes de jeunes à partir des U15.

Comme indiqué par le Président de la Commission du Respect et de la Prévention lors de la précédente AG du District, aucun club ne peut s'exempter de participer à une action de prévention et de sensibilisation conduite par le District. Bannir les incivilités est devenue pour notre football une des priorités.

Ci-après, pour information, le texte et le protocole prévus :

Message à lire :

« En ce début de saison, le Comité de Direction du District de la Vienne de Football et la Commission du Respect et de la Prévention souhaitent à nouveau s'adresser à vous.

**Aucune forme de violence, qu'elle soit verbale ou physique, n'a sa place dans une enceinte sportive.**

**Nos arbitres sont avant tout des sportifs. Ils sont les garants du jeu. Sans arbitres, il n'y a pas de match.**

**La saison passée, la Commission de Discipline a instruit 665 dossiers, ce qui représente une augmentation de 13%.**

**La Commission d'Appel a étudié 22 dossiers soit une augmentation de 12 %.**

**Non, la violence n'est pas une banalité !**

**La Commission Respect et Prévention invite chacun de nous à œuvrer pour y répondre.**

**Tous ensemble dans nos clubs : joueurs, dirigeants, éducateurs, parents, arbitres et vous fidèles supporters, agissons avec détermination pour protéger et défendre les valeurs de notre sport. »**

Protocole souhaité :

- **Protocole à l'initiative de l'arbitre et des capitaines d'équipes lors des échanges de consignes d'avant match.**
- **Lecture par le Capitaine du club recevant, en présence des équipes.**
- **Avant le début de la rencontre.**
- **Lecture souhaitée à proximité de la ligne de touche.**
- **Lecture à proximité des spectateurs.**
- **Avec sono si disponible par le club recevant.**

## ORIENTATIONS DE LA FUTURE SAISON POUR LA COMMISSION

La Commission du Respect et de la Prévention souhaite, comme cela a été évoqué lors du séminaire du District en 2024, définir le rôle de chacune des fonctions à l'intérieur de la Commission et des missions que chaque membre est appelé à conduire.

Elle est consciente des difficultés de mise en œuvre, liées à la disponibilité des bénévoles, à l'âge des bénévoles, et à terme du manque possible de bénévoles.

Cette approche se fera avec le concours étroit de la mission conduite par le District et d'un membre du Comité de Direction.

Sur la forme, nous y définirons ensemble les orientations souhaitées et nécessaires pour une meilleure fluidité du fonctionnement au service des clubs et de nos actions en cours.

Sur le fond, nos actions en cours seront reprises, en harmonie avec les orientations du PEF, de la FFF, de la Ligue et du District.

## RÉFLEXIONS FUTURES

Conformément à ce qui avait été évoqué dans notre précédent PV du 5 mai 2025, le Plan d'Engagement Sociétal de la FFF envisage de concilier **champ sociétal** et **performance sportive**.

Schématiquement, il s'articule en 3 points :

- lutte contre toutes formes de violences et discriminations...
- développement de la citoyenneté, la mixité, l'insertion...
- respect de l'environnement...

En rappelant que nous désirons nous inscrire dans le passage de l'INTENTION à l'ACTION, le témoignage de clubs œuvrant déjà dans ce sens nous semble judicieux. L'exemplarité de ce qui fonctionne dans certains clubs peut s'avérer utile aux autres clubs qui sont à la recherche de solutions pertinentes.

**Prochaine Réunion : Lundi 13 octobre à 17h30**

Le Président,  
Dominique Cantet



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du vendredi 11 juillet 2025

PV n°4

**Président** : M. MALBRAND Guy.

**Présents** : MM. CHAUVIN Jacky, GERMANAUD Laurent, HERAULT Patrice, LAVERGNE Alain, PAIN Eric, RAVEAU Gilles.

**Assiste** : M. BASQ Stéphane, Président du District.

\*\*\*\*\*

La CDTIS adresse ses sincères condoléances à Mme BRISSONNET et sa famille suite au décès de Jean-Pierre

**L'APPROBATION** du PV 3 du 18/02/2025

Les propositions de classement transmises de la CDTIS 86 vers la CRTIS N-A deviennent définitives après l'aval de la CFTIS

## RAPPEL IMPORTANT :

- La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

- **VERIFICATION OBLIGATOIRE DES FIXATIONS DES FILETS SUR LES MONTANTS DE BUTS**

En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

**Le règlement 2021 est entré en application au 01/07/2021**

**Pour un changement de niveau de classement venant d'un T5 à T7, application du niveau T4 complet (Base : 105 x 68 + 2 x 20 HS + 8 HS + ensemble entièrement clos)**

## LISTING DES MEMBRES POUR LA LIGUE

**Président** : MALBRAND Guy – 12 rue Ismaël Bouilliau 86200 Loudun – 0615398701 – [guymalbrand@sfr.fr](mailto:guymalbrand@sfr.fr)

**Vice-Président** : HERAULT Patrice – 11 route de la Roche - 86270 Coussay les Bois - 0631861938 –

[heraultpatrice@wanadoo.fr](mailto:heraultpatrice@wanadoo.fr)

**Membre** : RAVEAU Gilles – 1 Cité de la Métairie – 86600 Coulombiers – 0675686761 –

[gilles.raveau@wanadoo.fr](mailto:gilles.raveau@wanadoo.fr)

**Membre** : LAVERGNE ALAIN – 80 rue de la Papeterie – 86500 Saulgé – 0787966137 – [lavergne.christal@orange.fr](mailto:lavergne.christal@orange.fr)

**Membre** : GERMANAUD Laurent – 9 Résidence des 4 vents – 86320 Persac

[Laurent\\_germanaud@orange.fr](mailto:Laurent_germanaud@orange.fr)

**Membre** : PAIN Eric [eric.pain86@gmail.com](mailto:eric.pain86@gmail.com)

**Membre** : CHAUVIN Jacky [Jacky-chauvin@orange.fr](mailto:Jacky-chauvin@orange.fr)

## INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN GAZON NATUREL OU SYNTHÉTIQUE - GYMNASES

### DEMANDE DE CLASSEMENT

**CHASSENEUIL DU POITOU – STADE DES ECLUZELLES – NNI 860620101**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 16/01/2025

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T4 du 05/03/2025

✓ Rapport de visite du 19/09/2024 de MM. PAIN et CHAUVIN du 17/02/2025

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau T4 PN**

**CHASSENEUIL DU POITOU – STADE DES ECLUZELLES 2 – NNI 860620102**

Cette installation est classée en Niveau T6 jusqu'au 13/09/2032

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T6 du 05/03/2025 suite à la construction de vestiaires sans avis préalable

- ✓ Rapport de visite du 19/09/2024 de MM. PAIN et CHAUVIN du 17/02/2025 notant des vestiaires arbitres de moins de 8m<sup>2</sup> HS pour une création.

**La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN**

**DISSAY – STADE KARAGUITCHEFF – NNI 860950102**

Cette installation est classée en Niveau T6 jusqu'au 08/04/2025

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T6 du 05/03/2025 suite à la construction de vestiaires

- ✓ Visite de M. HERAULT du 07/03/2025

**La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN**

**BUXEROLLES – GYMNASSE ERIC TABARLY – NNI 860419901**

Cette installation n'est pas classée.

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en Futsal 3 du 10/03/2025

- ✓ AOP du 06/04/2010 avec 279 personnes admises
- ✓ Visite de M. PAIN du 05/03/2025
- ✓ Relevé d'éclairage >> 576 lux – 0,59 et 0,77

**La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 3**

**LES TROIS MOUTIERS – STADE MONTCAILLOU – NNI 862740102**

Cette installation était classée sur Foot2000.

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en A8 du 10/05/2025

- ✓ Visite de M. MALBRAND du 10/05/2025

**La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN**

## CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES

### CLASSEMENT INITIAL / CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT

**MONTMORILLON – STADE JEAN RANGER – NNI 861650101**

Cet éclairage est classé E4 jusqu'au 05/03/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/02/2025
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. HERAULT en date du 14/01/2025

Type de source : IM

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 329 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,62
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,79

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 (1 ans) et transmet à la CRTIS.**

**SAINT MAURICE LA CLOUERE – STADE DES TAMISIERES – NNI 862350101**

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 10/01/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. HERAULT en date du 14/01/2025

Type de source : IM

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 176 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,53
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,68

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (2 ans) et transmet à la CRTIS**

**CHATELLERAULT – STADE DE LA MONTEE ROUGE – NNI 860660101**

Cet éclairage est classé E4 jusqu'au 11/02/2025 (APE du 07/02/2024).

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 suite au passage en LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. HERAULT en date du 18/03/2025

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 456 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,75
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,85

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 (2 ans) et transmet à la CRTIS.**

**NAINTRE – STADE RENE ANDRAULT – NNI 861740101**

Cet éclairage est classé E5 jusqu'au 31/01/2025 (APE du 07/02/2024).

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 suite à un passage LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. HERAULT en date du 18/03/2025

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 265 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,66
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,86

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (4 ans) et transmet à la CRTIS.**

**LIGUGE – STADE MAURICE GIRAULT – NNI 861330101**

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 16/03/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. PAIN en date du 31/03/2025

Type de source : IM

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 237 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,54
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,70

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (2 ans) et transmet à la CRTIS.**

**TERCE – STADE MUNICIPAL – NNI 862680101**

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 28/03/2025 (APE du 18/01/2024).

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18/04/2025
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. RAVEAU en date du 15/04/2025

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 198 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,57
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,79

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (4 ans) et transmet à la CRTIS.**

**ADRIERS – STADE MUNICIPAL – NNI 860010101**

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 02/05/2025 (APE du 22/03/2024).

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/06/2025
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. LAVERGNE en date du 27/05/2025

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 227 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,49
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,73

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (4 ans) et transmet à la CRTIS.**

**TROIS MOUTIERS – STADE MONCAILLOU 2 – NNI 862740102**

Cet éclairage n'est pas référencé sur Stadium (APE du 09/12/2024).

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/05/2025
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. MALBRAND en date du 09/05/2025

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 50 lux (Pris sur 9 points)
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,23
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,48

L'aire de jeu sera recadrée à 60 x 50

**La CDTIS référence l'éclairage de cette installation en niveau LED.**

**Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler.**

**BRION – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 860380102**

Cet éclairage n'est pas référencé sur Stadium.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/04/2025
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. RAVEAU en date du 25/04/2025

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 97 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,30
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,52

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED.**

**Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler.**

**QUINCAY – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 862040102**

Cet éclairage n'est pas référencé sur Stadium.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06/06/2025
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. RAVEAU en date du 25/06/2025

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 83 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,40
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,64

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED.**

**Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler.**

**CIVAUX – STADE MUNICIPAL – NNI 860770101**

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 05/03/2025 (APE du 25/06/2024)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26/06/2025
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. LAVERGNE en date du 26/06/2025

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 166 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,49
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,68

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (4 ans) et transmet à la CRTIS.**

**CIVAUX – STADE MUNICIPAL annexe – NNI 860770102**

Cet éclairage n'est pas identifié sur Stadium – aire de jeu non classée à ce jour (APE du 25/06/2024).

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26/06/2025
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. LAVERGNE en date du 26/06/2025

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 173 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,52
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,69

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED (4 ans).**

**DEMANDE D'API + CONTRÔLE****VALENCE EN POITOU – STADE CHANTECAILLE – NNI 860820101**

Cette installation est classée.

La CDTIS prend connaissance d'une demande d'avis préalable du 24/05/2025 pour la construction de vestiaires niveau T4, d'un club house et des documents suivants :

1/ Dossier pour une création de vestiaires

- ✓ Plan de masse
- ✓ Plan coté des vestiaires pour 4 x 20m<sup>2</sup> HS + 2 vestiaires « arbitres » de 8m<sup>2</sup> HS + 1 infirmerie de 6m<sup>2</sup> (Sanitaire direct joueurs et officiels) – sanitaire pour public H / F
- ✓ Plan du club house attenant aux vestiaires de 49m<sup>2</sup> avec point d'eau

L'infirmerie n'est pas obligatoire (Art 4.10). Par contre un bureau est recommandé (6m<sup>2</sup> - Art 4.9)

2/ Pièces administratives

**La CDTIS donne un avis préalable favorable et transmet à la CRTIS.**

**Elle rappelle qu'à l'issue du contrôle, l'aire de jeu, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T4 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.**

**BEAUMONT ST CYR – STADE MICHEL BREMAUD – NNI 860190102**

Cette installation est classée.

La CDTIS prend connaissance d'une demande d'avis préalable du 15/05/2025 pour la réfection de l'aire de jeu et contrôle du drainage et des documents suivants :

- ✓ Dossier Ets Técères sur 94 x 62 – dégagements de 2m50

**La CDTIS donne un avis préalable favorable et transmet à la CRTIS.**

**La CDTIS effectuera un contrôle, travaux terminés.**

**CIVAUX – STADE MUNICIPAL – NNI 860770101**

Cette installation est classée T6 jusqu'en 2030.

La CRTIS prend connaissance de la demande du propriétaire d'un avis préalable pour une réhabilitation de l'ensemble vestiaires, avec pour objectif le changement de classement de l'installation en Niveau T5 minimum et des documents transmis :

- ✓ Demande d'avis préalable en cours – proposition de la CDTIS 86
- ✓ Plan de situation et de masse du terrain
- ✓ Plan des vestiaires coté
  - 2 blocs vestiaires réunis par une zone sèche pour +/- 24m<sup>2</sup> HS avec douches et Lavabo avec miroir
  - 1 vestiaire « arbitres » de +/- 10m<sup>2</sup> HS avec 1 douche – WC – lavabo avec miroir
  - Bureau de 6m<sup>2</sup> à créer (Voir sous zone tribune) avec table, chaise, etc)
  - Sectoriser une zone sanitaire uniquement pour joueurs et délégués
  - Aire de jeu de 105 x 65 (Dénivelé important) – travaux terminés

**La CRTIS attire l'attention sur :**

- ✓ La sortie joueurs coté buvette. Porte fermée et sortie à l'opposé
- ✓ Sur quelques travaux extérieurs vus lors de 1<sup>ère</sup> visite CDTIS de MM. LAVERGNE et HERAULT
  - Vérifier les buts pour 7,32 x 2,44
  - Bancs de touche à mettre en place réglementairement
  - Tampons de regard à protéger (moquette)
  - Finition de clôture et Sécurisation vestiaires / aire de jeu

**La CRTIS propose ces modifications pour ce projet pour un T5 PN minimum (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021).**

**Travaux terminés, la CDTIS effectuera la visite de changement de classement de l'ensemble du stade.**

**APE****SAVIGNY LEVESCAULT – STADE MUNICIPAL – NNI 862560101**

Cet éclairage n'est pas référencé sur Stadium.

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 28/05/2025 pour le remplacement de iodures métalliques en E6 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Devis CITEOS du 29/04/2025 comprenant le changement des mâts
- ✓ Etude de contrôle des mâts (dits conformes)
- ✓ Une étude photométrique SCHREDER pour LED en date du 09/12/2024
- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 18m LB et 4m LT
- Hauteur minimum de feu : 16m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs
- Projecteur briteline Gen2 5447
- Eblouissement (Glare rating) : 48
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 156 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,47
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,73

**La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes et transmet à la CRTIS.**

**Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement**

**SAINT MAURICE LA CLOUERE – STADE DES TAMISIERES – NNI 862350101**

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 10/01/2025 (Contrôlé le 11/03/2025).

**La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 15/10/2024 pour le remplacement de iodures métalliques en LED pour éclairage E6 LED, ainsi que des documents transmis :**

- ✓ Une étude photométrique pour E6 LED en date du 10/04/2024
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 65 m
- Implantation : Latérale 2 x 3 mâts
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 10 projecteurs (2-1-2)
- Projecteur Gen2 – 2 648 LED
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 160
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,56
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,83
- Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

**La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes et transmet à la CRTIS.**

**Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement.**

**VALDIVIENNE – STADE DE SALLES EN TOULON – NNI 862330301**

Cet éclairage n'est pas référencé sur Stadium.

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 20/03/2025 pour le **remplacement de iodures métalliques en LED pour** un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

Devis CITEOS du 06/02/2024

- ✓ Une étude photométrique Schröder pour LED en date du 13/02/2024
- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60
- Implantation : Latérale 2 x 2 – 3m Lt et 15 LB
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs
- Projecteur Ecoblast 3 180 LED
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 47
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 79
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,57
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,76

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

**La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

**AVAILLES EN CHATELLERAULT – STADE MUNICIPAL ANNEXE – NNI 860140102**

Cet éclairage était classé en niveau EFootA11 jusqu'à la migration du 01/07/2021.

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 02/06/2023 pour le **remplacement de iodures métalliques en LED pour un éclairage E7 LED**, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Lettre d'intention du 23/01/2023
- ✓ Une étude photométrique pour E7 LED en date du 04/02/2025
- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (20m LB et 5m LT)
- Hauteur minimum de feu : 15,30 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (2 par mât)
- Projecteur Briteline GEN2
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 46
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 84
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,45
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,74
- Zone de sécurité (points bis calculés) : non calculés

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

**La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

**Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement.**

**CHATEAU LARCHER – STADE MUNICIPAL – NNI 860650102**

Cet éclairage est une rénovation en LED (Non référencé sur Stadium).

**La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 10/12/2024 pour un éclairage LED, ainsi que des documents transmis :**

- ✓ Devis du 09/12/2024
- ✓ Une étude photométrique pour LED en date du 16/12/2024
- Dimension de l'aire de jeu : 103 x 60 m
- Implantation : 1 coté - 2 mâts (18m LB et 4m LT) – **remplacement des mâts de 6 à 2**
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 4 projecteurs (2 par mât)
- Projecteur Briteline Gen 3 5470
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 61
- Température de couleur (k) : non fourni
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 78
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,49
- U1h calculé (Mini / Max) : 0,26

**La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED.**

**Ce dossier sera référencé sur Stadium à titre d'information.**

**Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement.**

**Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler.**

**FLEURE – STADE MUNICIPAL – NNI 860990102**

Cet éclairage une rénovation en LED (non référencé sur Stadium).

**La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 09/04/2025 pour le remplacement de iodures métalliques en LED, ainsi que des documents transmis :**

- ✓ Devis CITEOS du 04/03/2025
- ✓ Une étude photométrique SCHREDER pour LED en date du 14/03/2025
- Dimension de l'aire de jeu : 68 x 54
- Implantation : Latérale 1 mât – axe médian
- Hauteur minimum de feu : non communiqué
- Nombre total de projecteurs : 4 projecteurs
- Projecteur Briteline GEN 2 648
- Eblouissement (Glare rating) : non communiqué
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 94 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,48
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,75

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

**La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en LED. Ce dossier sera référencé sur Stadium à titre d'information.**

**Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement.**

**Pas de compétition officielle en nocturne.**

**AVANTON – STADE LE CLOS DE BEAUMONT – NNI 860160101**

Cet éclairage est une création.

**La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 12/02/2024 (Nouveau dossier) pour le remplacement de iodures métalliques en LED et une réimplantation des mâts, ainsi que des documents transmis :**

- ✓ Une étude photométrique AAA-LUX pour LED en date du 14/04/2025
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 18m Lb et 4m LT
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs
- Projecteur WS220P
- Eblouissement (Glare rating) : 44
- Température de couleur (k) : 5200
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 164 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,50
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,72

**La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en E6 LED et transmet à la CRTIS.**

**Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement.**

**COUSSAY LES BOIS – STADE MARCEL MILLON 2 – NNI 860860102**

Cet éclairage est non référencé sur Stadium.

**La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 13/05/2025 LED sur A8 et ½ terrain honneur ainsi que des documents transmis :**

- ✓ Une étude photométrique pour LED en date du 08/10/2024
- Dimension de l'aire de jeu : 59 x 39
- Implantation : Latérale 1 mât
- Hauteur minimum de feu : 20m
- Nombre total de projecteurs : 4 projecteurs
- Projecteur Briteline Gen2
- Eblouissement (Glare rating) : non communiqué
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 99 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,17
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,43

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

**La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED. Ce dossier sera référencé sur Stadium à titre d'information.**

**Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement.**

**INGRANDES – STADE THIERRY SIVALT – NNI 861110101**

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 03/12/2026.

**La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 05/02/2025 pour un éclairage E6 de Iodures métalliques en LED, ainsi que des documents transmis :**

- ✓ Devis CITEOS du 17/03/2025
- ✓ Une étude photométrique SCHREDER pour E6 LED en date du 31/01/2024
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 18 m LB et 4 m LT
- Hauteur minimum de feu : 25 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs
- Projecteur Briteline Gen2/3 5469
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 42
- Température de couleur (k) : 5700
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 160 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,67
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,85
- Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

**La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et transmet à la CRTIS.**

**Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement.**

**MORTON – STADE MUNICIPAL – NNI 861690101**

Cet éclairage n'est pas référencé sur Stadium.

**La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 21/05/2024 pour modification d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :**

Une étude photométrique SCHREDER pour LED en date du 17/04/2023

- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 64 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts
- Hauteur minimum de feu : 15m
- Nombre total de projecteurs : 4 projecteurs
- Projecteur Briteline Gen2 648
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 47
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 100
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,32
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,54

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

**La CDTIS propose un avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

**Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement.**

**BENASSAY – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 860210102**

Cet éclairage n'est pas référencé sur Stadium.

**La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 28/05/2025 pour un éclairage de Iodures métalliques en LED, ainsi que des documents transmis :**

- ✓ Une étude photométrique SCHREDER pour LED en date du 22/11/2024
- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60
- Implantation : Latérale 2 x 3 mâts
- Hauteur minimum de feu : 17 m
- Nombre total de projecteurs : 6 projecteurs
- Projecteur Briteline Gen2/324
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 49
- Température de couleur (k) : 5700
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 105 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,52
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,70

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

**La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED. Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement.**

**DANGE – STADE MARCEL THOLLET – NNI 860920101**

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 07/01/2027.

**La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 27/05/2025 pour un éclairage E6 de Iodures métalliques en LED, ainsi que des documents transmis :**

- ✓ Devis CITEOS du 17/03/2025
- ✓ Une étude photométrique SIGNIFY pour E6 LED en date du 28/04/2025
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 16 m LB et 15 m LT
- Hauteur minimum de feu : 24 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs
- Projecteur BVP 518 T35
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45,7
- Température de couleur (k) : 5700
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 180 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,58
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,80
- Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

**La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et transmet à la CRTIS.**

**Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement.**

**LHOMMAIZE – STADE RAPHAEL DEZERCE – NNI 861310101**

Cet éclairage est une création.

**La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 05/02/2025 pour un éclairage E5 LED, ainsi que des documents transmis :**

- ✓ Devis SPEQTRIS
- ✓ Une étude photométrique pour E5 LED en date du 04/04/2024
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 18 m LB et 4 m LT
- Hauteur minimum de feu : 18 m
- Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs
- Projecteur Goliath F04014
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45
- Température de couleur (k) : 5700
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 286 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,52
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,72
- Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

**La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et transmet à la CRTIS.**

**Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement.**

**LHOMMAIZE - STADE RAPHAEL DEZERCE 2 – NNI 861310102**

Cet éclairage n'est pas référencé sur Stadium.

**La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 05/02/2025 pour un éclairage de Iodures métalliques en LED, ainsi que des documents transmis :**

- ✓ Devis SPEQTRIS
- ✓ Dépose de 8 mâts de 13m pour 4 de 16m
- ✓ Une étude photométrique pour E7 LED en date du 30/08/2023
- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 18 m LB et 4 m LT
- Hauteur minimum de feu : 16 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs
- Projecteur Goliath F04014
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 44
- Température de couleur (k) : 5700
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 104 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,35
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,58

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

**La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED.**

**Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement.**

**CONTRÔLE DE STADE, VISITES OU RENDEZ-VOUS DISTRICT ET MAIRIE****MIREBEAU**

- ✓ Réunion du 23/05/2025 à 16h en présence du club et de la mairie (Présents : Patrice et Guy)
- ✓ Etude pour une évolution vers un SYE

**LA VILLEDIEU – CC des Vallées du CLAIN**

- ✓ Réunion du 17/06/2025 à 18h en présence des clubs et des mairies (Présents : Stéphane et Guy)
- ✓ Etude pour une évolution vers un SYE

**DIVERS****TERCE – STADE MUNICIPAL – NNI 862680101**

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 28/03/2025.

La CDTIS prend note d'une demande par mail de « mise en travaux » pour modification en LED de l'éclairage E6.

**Pris note et avis favorable pour son utilisation jusqu'aux travaux.**

**Cet éclairage sera contrôlé, travaux terminés – dossier classé au 18/04/2025.**

**SILLARS**

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 28/03/2025.

La CDTIS prend note d'une demande par mail de « mise en travaux » pour modification en LED de l'éclairage E6.

**Pris note et avis favorable pour son utilisation jusqu'aux travaux.**

**Cet éclairage sera contrôlé, travaux terminés.**

**ADRIERS**

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 28/03/2025.

La CDTIS prend note d'une demande par mail de « mise en travaux » pour modification en LED de l'éclairage E6.

**Pris note et avis favorable pour son utilisation jusqu'aux travaux.**

**Cet éclairage sera contrôlé, travaux terminés.**

**ORCHES – STADE MUNICIPAL**

Rapport par mail de M. AGNESE Alexandre, observateur, reçu le 02/04/2025 sur les buts et la main courante.

Un contrôle est programmé par M. HERAULT mais pour rappel :

Si les buts sont jugés non conformes (Loi 1 du jeu), ils doivent être mesurés et mis obligatoirement en conformité avant le match (Art 3.9.1.2)

Concernant la main courante : T7 recommandé – T6 coté vestiaires (Art 6.6.1).

Le club étant en D5, il peut évoluer sur un T7.

**VALDIVIENNE – STADE PAPUCHON**

Rapport par mail de M. RAYMOND Loick, arbitre, sur le tracé de l'aire de jeu (Match de coupe Louis David).

Ce tracé est non conforme (tracé vis-à-vis du diamètre du but).

La remise aux normes aurait dû être faite avant le début du match afin d'éviter de possibles réserves en cas de but.

Pris note et transmet au club.

**Prochaine réunion sur convocation**

**Le Président : Guy MALBRAND**



## INFORMATIONS DIVERSES

### Plusieurs stages sont programmés fin août/début septembre :

- Lundi 25/08 :
  - Stage U13G
- Jeudi 28/08 :
  - Stage U14G
- Vendredi 26/08 :
  - Stage U13F et U14F
- Mercredi 03/09 :
  - Stage U15G

*Toutes les convocations officielles seront diffusées au cours du mois d'août*